

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 22 juin 2026		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 15	PRESENTS : LAURENT PATUEL, MONIQUE NAGORNY, SOPHIE-ANNE SMILEVITCH, SEBASTIEN VIOLI, STEPHANE MARCHAIS, DANIEL DANGLARD, FREDERIC REY, GABRIEL VIARD-GAUDIN, TIFFANY BRUGNON, LUCILE FORLIN, THOMAS BANNAY, SANDRINE EMONET, PASCAL CHEVALLEREAU, PHILIPPE PRUD'HOMME ET EMMANUEL CHAPUIS EXCUSES : BERENICE LACOMBE, SIGRID PELISSET, LUCAS DA SILVA GOMES, JEAN-CLAUDE PAULY, LOUIS SOCQUET-CLERC, ABSENTS : FRÉDÉRIC JOGUET, CHRISTIAN EXCOFFON, PERRINE ARVIN BEROD, FRANCK PACCARD	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSECTIONS : 0
CARTE DE COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE QUORUM : 11		
DATE DE LA CONVOCATION : 15/06/2026		

Secrétaire de séance : Monique NAGORNY
Rapporteur : Laurent PATUEL
Délibération n°26-19

Objet Administration générale – Adoption du règlement budgétaire et financier

Vu la délibération n°22-44 du 25/10/22 du SMBVA adoptant le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la délibération n°22-49 du 15/12/22 du SMBVA approuvant le règlement budgétaire et financier

Considérant l'installation des nouveaux délégués syndicaux le 12/05/2026,

La nomenclature M57 prévoit l'instauration d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature.

Ce règlement a pour objet de préciser les règles comptables et financières à respecter au quotidien. Il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ce règlement budgétaire et financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires et des modalités internes de la collectivité.

Il est proposé d'adopter le règlement budgétaire et financier joint en annexe.

